

PRÉFET DE HAUTE-SAVOIE

*Le préfet*

**22 DEC. 2017**

Le Préfet

à

Monsieur le Ministre de la transition  
écologique et solidaire  
Conseil Général de l'Environnement et du  
Développement Durable  
Autorité environnementale  
Tour Séquoia  
92055 LA DEFENSE Cedex

**OBJET** : *Évaluation environnementale du plan de protection de l'atmosphère de la  
Vallée de l'Arve  
Demande d'examen au cas par cas*

**P. J.** : *Un dossier de saisine*

Conformément aux dispositions des articles R122.17 et R.122.18 du code de l'environnement et compte-tenu de l'arrêté du 28 juin 2017 soumettant au cas par cas les plans de protection de l'atmosphère à un examen au cas par cas, je sollicite votre avis sur l'éligibilité ou non à évaluation environnementale du projet de plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve.

Selon l'article R.122-8 du code de l'environnement, vous disposez de deux mois pour me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Le Préfet



**Pierre LAMBERT**

**Copies** : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité départementale des deux Savoie  
Direction département des territoires de la Haute-Savoie